



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le 20 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE et Joseph BOIVENT  
Madame Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. MANGELINK à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames AQUILINA (CEBR) et PIRON (SMPBC), Madame TESSIER et M. TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

**Nombre de Membres du Comité présents : 10**  
**Nombre de Membres du Comité votants : 11**

Date de la convocation : le 9 mars 2018

### ADMINISTRATION GENERALE

**N°18/03/04 Compte Administratif 2017**

## Comité Syndical du 20 mars 2018

### N°18/03/04 Compte Administratif 2017

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 14 février 2017 adoptant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives prises par le Comité Syndical réuni les 23 mai et 10 octobre 2017,

Vu la délibération n°18/03/05 du comité syndical, portant sur l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2017 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical a procédé à la désignation de Monsieur Yannick NADESAN vice-président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Année 2017	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 511 419,81	8 574 140,42	12 354 372,93	15 417 093,54
Section d'investissement	348 261,05	77 961,66	81 925,52	- 188 373,87
<b>Total Cumulé</b>	<b>5 859 680,86</b>	<b>8 652 102,08</b>	<b>12 436 298,45</b>	<b>15 228 719,67</b>

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 188 373,87€
Fonctionnement	<u>+ 15 417 093,54€</u>
<b>Total</b>	<b>15 228 719,67€</b>

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes
<b>Section investissement</b>	266 538,48	48 993,88

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 20 mars 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

